

# Version introductive a l'attention des décideurs en matière de stratégie pour les ressources éducatives libres et l'éducation ouverte

---

*Contenu proposé par L'Université Numérique. Ce module fait partie d'une collection de  
cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences  
ouvertes dans un monde numérique »*

---

**Auteurs :**

Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France)

## Table des matières

<i>Conditions d'utilisation</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	5
<i>Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques</i> .....	7
<i>La méconnaissance du contexte juridique est un frein au développement de l'usage des REL qu'il faut lever</i> .....	7
<i>Les politiques publiques dans l'éco-système des REL</i> .....	9
<i>Vers une approche interministérielle inclusive des stratégies nationales autour des REL</i> .....	11
<i>Crédits</i> .....	13

## Conditions d'utilisation

Ce cours fait partie d'une collection de trois cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences ouvertes dans un monde numérique » destinée aux pays de droit civiliste, notamment francophones et lusophones d'Afrique qui comprend également :

- **Le cours complet** (30h apprenant) donnant lieu à une certification
- **Un cours introductif** (2h apprenant) pour auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres

**Les deux cours introductifs** (2h apprenant) destinées respectivement

- Aux auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres
- Aux décideurs publics

Sont en cours d'adaptation en portugais dans le cadre d'un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) mené avec International Council for Open and Distance Education (ICDE) et Univerdade Aberta (Université Ouverte du Portugal).

Des versions en espagnol sont prévues pour l'avenir.

## Module 3 : Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

Cette collection a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs de l'éducation ouverte dans la mise en œuvre de la recommandation de *l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture* (UNESCO) sur les Ressources Educatives Libres (REL) par la Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres.

Il s'agit d'un cours introductif (2h apprenant) destiné aux décideurs, notamment ceux qui sont en charge des stratégies nationales sur les REL et l'éducation ouverte et à distance.

Cette collection, dont le développement a été possible grâce au soutien et au co-financement de l'UNESCO, s'inspire d'un cours réalisé par *OER Foundation* dans un contexte juridique anglo-saxon de common law (LiDA103). *International Council for Open and Distance Education* (ICDE), *L'Université Numérique* de France et *L'Université Cheikh Hamidou Kane* (anciennement Université Virtuelle du Sénégal) ont également contribué au développement de cette collection. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés, tout particulièrement le *secteur Communication et Information du siège de l'UNESCO* et le *Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar*.

Ce cours est mis à disposition, en date du 17 décembre 2023, dans le respect du droit d'auteur, au travers d'un contrat de licence Creative Commons version 3 internationale avec les clauses BY SA. Pour l'exercice du droit moral, attribution est faite à Jacques Dang, Secrétaire de *L'Université Numérique de France et de l'Université Numérique en Economie-Gestion (AUNEGe)*.

### Pour aller plus loin

Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres

<https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources/oer-dynamic-coalition>

## Introduction

Ce cours a pour objectif de permettre aux acteurs des institutions de chaque pays d'exploiter le potentiel qu'offrent l'éducation ouverte et les Ressources Educatives Libres (REL) pour contribuer au développement, tout en respectant scrupuleusement les obligations liées au droit d'auteur. Il précisera les connaissances utiles en matière de droit d'auteur, de copyright et de contrats de licence ouverte, notamment Creative Commons.

### Acquis

Après avoir validé ce cours, vous pourrez :

- Mesurer l'apport bénéfique des REL pour diffuser plus largement l'éducation ouverte et élever le niveau de compétences de la population active
- Comprendre les enjeux juridiques qui conditionnent leur mise en œuvre et l'imbrication du droit d'auteur et des licences ouvertes
- Avoir une approche transversale et inclusive des politiques publiques concernées

### Prérequis

Tout le monde peut participer à ce cours. Il est nécessaire néanmoins d'avoir une compréhension du rôle de l'éducation comme mission d'intérêt général, dépassant les seules approches technologiques et marchandes.

## Module 3 : Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

### Plan du cours

- Principes des REL : rôle et définitions
- Droits d'auteur, copyright et licences ouvertes
- Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques
- Financement, collaboration et modèles de durabilité des REL
- Recommandation sur les REL et mécanisme de rapport

## Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

### La méconnaissance du contexte juridique est un frein au développement de l'usage des REL qu'il faut lever

Il s'agit d'un besoin qui est régulièrement et fréquemment mentionné aussi bien par les auteurs de REL que par les institutions d'enseignement supérieur qui s'appuient sur ces REL pour de la formation hybride ou de la formation à distance :

- Besoin exprimé lors des consultations régionales organisées par le Bureau multi-sectoriel de l'UNESCO à Dakar lors des consultations régionales dans quatre pays du Sahel (Burkina-Faso, Mali, Niger, Sénégal) en vue d'élaborer des stratégies nationales pour les REL
- Besoin exprimé par les pays partenaires du Projet Ressources Educatives, piloté par *l'UNESCO, l'Institut Français et l'Agence Française de Développement* à l'occasion des Rencontres Africaines sur les Ressources Educatives organisées en juin 2022 qui ont réuni experts et délégations des ministères de l'Education et de la Culture de seize pays
- Besoin exprimé par les institutions membres *d'International Council for Open and Distance Education (ICDE)* et *d'Open Education Global (OEG)*

## Module 3 : Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

- Besoin exprimé lors de différentes conférences telles que OEB (anciennement Online Educa Berlin) ou le *Festival d'Automne du Numérique* (L'Université Numérique)

Dans le cas de certaines jeunes universités virtuelles, obtenir les droits pour que les ressources éducatives numériques disponibles sur la plate-forme d'enseignement deviennent des REL est devenu un objectif stratégique prioritaire, alors qu'au lancement de ces universités, l'accent était mis sur la disponibilité effective de ressources numériques au service des enseignants et des élèves, et non sur leur ouverture par des licences ouvertes.

### Pour aller plus loin

Rencontres Africaines sur les Ressources Éducatives

<https://www.ressources-educatives.org/les-rencontres-africaines-pour-les-ressources-educatives>

## Les politiques publiques dans l'éco-système des REL

Les REL s'inscrivent aujourd'hui dans un éco-système où s'imbriquent différentes politiques publiques relevant de ministères et de missions différentes. On peut notamment citer :

- L'éducation et la formation : ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, sans oublier les ministères de tutelle d'institutions d'enseignement spécialisées (Ecoles des Mines, Ecoles des Pêches ...)
- La professionnalisation et montée en compétences de la population active : ministères de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, du travail, de l'économie
- La protection de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur : ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la culture, de l'économie, de la justice, des affaires étrangères (au travers de la représentation auprès des agences des Nations Unies basées à Genève, d'autres organisations intergouvernementales telles que l'OMC, l'OAPI ou l'OHADA ou des organisations non-gouvernementales telles que le réseau de télécommunications WACREN)
- Les infrastructures numériques et les télécommunications, indispensables pour donner accès aux bibliothèques nationales et internationales de REL : ministères de l'économie, de l'économie numérique, de l'industrie, des télécommunications

## Module 3 : Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

A ces missions somme toute assez classiques peuvent s'ajouter d'autres missions s'appuyant sur les infrastructures déployées pour l'une des missions précitées. C'est ainsi le cas des Espaces Numériques Ouverts (ENO) créés dans plusieurs pays pour offrir des centres de regroupement des étudiants et d'accès à distance aux REL et aux formations. Il est prévu, dans certains pays, que ces centres appuient des politiques publiques :

- De santé, en offrant en ces lieux des tests de santé de premier niveau, en dehors de structures hospitalières, par exemple pour le diabète, l'obésité et certaines infections transmissibles
- De réduction de la fracture territoriale et de développement économique local, en contribuant à maintenir les étudiants dans leur localité, au plus près de leur famille, évitant ainsi la concentration d'une partie disproportionnée de la population dans une ou deux métropoles, situées à plus d'une dizaine d'heures par la route du lieu d'habitation de leur famille, avec les coûts individuels et sociétaux associés
- De diffusion de la culture au travers de l'accès aux collections d'un musée virtuel des arts nationaux

## Vers une approche interministérielle inclusive des stratégies nationales autour des REL

Au début du déploiement de ce que l'on appelait les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ou les Nouvelles Technologies de l'éducation (NTE) ou plus simplement le e-Learning, il a fallu beaucoup de temps et d'énergie pour convaincre les différents acteurs sans lesquels les projets de déploiement n'aboutissaient pas toujours : enseignants spécialistes de champs disciplinaires d'enseignement, spécialistes des sciences de l'éducation, techniciens audio-visuels, responsables informatique et télécommunications, bibliothécaires, ingénieurs de formation, ingénieurs pédagogiques, directeurs de programmes, gouvernance des institutions d'enseignement, tutelle des institutions d'enseignement, anciens élèves, représentants du monde économique ...

Une transversalité comparable est aujourd'hui nécessaire à l'échelon des directions d'administration centrale des ministères pour le déploiement des stratégies nationales autour des REL, et ce pour différentes raisons :

- Comme nous venons de le voir, ces projets sont complexes, multi-dimensionnels et nécessitent un phasage rigoureux et cohérent ; leur réussite et leur performance devient celle du « maillon le plus lâche ».
- Les financements nécessaires sont importants et couvrent des actions et des missions très différentes : incitation des enseignants-chercheurs à produire des REL à intégrer dans un cursus diplômant vs déploiement d'un « carrier hotel » point d'interconnexion multi-opérateurs pour mutualiser l'accès à une

## Module 3 : Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques

fibre transocéanique ou à un Content Delivery Network. Ils dépassent souvent le budget d'un seul ministère et n'ont de sens que dans une approche de mutualisation.

- Comme le montre l'exemple des ENO, il peut y avoir des boucles de rétroaction positives : c'est le déploiement d'une infrastructure décentralisée pour l'enseignement qui permet d'envisager la réduction d'autres fractures : de soins, de développement économique ou de diffusion de la culture.

## Crédits

Comment citer ce cours ?



Concept de REL, OER Foundation (Nouvelle-Zélande) ; Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France), (<https://luniversitenumérique.fr/>), Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions - 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> ).